

Raison Sociale :
Commune :

N° SIRET :
Date d'effet : / /

CODE	LIBELLE	NAF 2	Surface minimale d'assujettissement en ares	Superficie			Ratio réservé à la MSA
				HA	A	CA	
1	Tabac	0115Z	150				
2	Houblon	0128Z	400				
10	Cultures légumières de plein champ - Asperges	0111Z ou 0113Z	250				
11	Maraîchage pleine terre	0111Z ou 0113Z	100				
12	Maraîchage sous serres et grands abris froids	0111Z ou 0113Z	25				
13	Maraîchage sous serres chauffées	0111Z ou 0113Z	10				
14	Cultures légumières de plein champ non taxables	0111Z ou 0113Z	250				
20	Fleurs coupées grand abri	0119Z	25				
21	Fleurs coupées plein air	0119Z	70				
22	Fleurs coupées serres chaudes	0119Z	10				
23	Jeunes plants serres chaudes	0113Z ou 0130Z	10				
24	Pépinières jeunes plants	0113Z ou 0130Z	150				
25	Pépinières sapins de Noël	0130Z	400				
26	Pépinières tiges conifères pleine terre	0130Z	150				
27	Pépinières tiges + conifères ornement hors sol	0130Z	150				
28	Pépinières viticoles	0130Z	40				
29	Pépinières vivace tiges + conifères hors sol	0130Z	150				
30	Pépinières vivaces pleine terre	0130Z	150				
31	Pépinières forestières	0210Z	150				
32	Plantes à massif sous châssis	0130Z	25				
33	Plantes à massif plein air	0130Z	70				
34	Plantes vertes et fleuries grand abri	0130Z	25				
35	Plantes vertes et fleuries plein air	0130Z	70				
36	Plantes vertes et fleuries serres chauffées	0130Z	10				
37	Plantes vivaces rosiers hors sol	0130Z	70				
38	Plantes vivaces rosiers pleine terre	0130Z	70				
46	Osier	0129Z	50				
47	Safran	0128Z	50				
48	Champignons	0113Z	35				
49	Noix	0125Z	280				
50	Vergers	0124Z	280				
51	Petits fruits	0125Z	150				
52	Plantes médicinales	0128Z	150				
Autres cultures (à préciser)							

En l'absence d'équivalence, les autres cultures (sauf grandes cultures céréalières) sont assujetties par rapport au temps de travail : 1 200 heures de travail par an.

En cas d'exercice d'une activité de prolongement de type transformation, conditionnement, commercialisation issue des cultures et/ou d'agrotourisme, merci de compléter le temps de travail annuel consacré par l'ensemble des non salariés participants (exploitant, collaborateur, aide familial) à ces activités dans le tableau ci-après :

Au début de l'activité : il s'agit d'un temps estimé. Si l'activité est déjà pratiquée et qu'il s'agit d'une mise à jour : indiquer le temps réel.

Uniquement en cas de début d'activité indiquer ci-après le temps de travail estimé des salariés qui seront employés au cours de la première année : heures par an

Le temps de travail des salariés est ensuite repris automatiquement sur la base des déclarations de salaires.

SIRET : _____

P01	Transformation	= nombre d'heures de travail par an
P02	Conditionnement	= nombre d'heures de travail par an
P03	Commercialisation	= nombre d'heures de travail par an
P04	Agrotourisme	= nombre d'heures de travail par an
P00	Autres prolongements Précisez:.....	= nombre d'heures de travail par an

Date : Signature du déclarant :

Dpt	COMMUNE à préciser	COMPTE PROPRIETAIRE	N° PARCELLE		SUPERFICIE CONCERNEE			CODE CULTURE SPECIALISEE	OBSERVATIONS
			Section	Plan	HA	A	CA		

COT ESGE01866 02/2025 RV